



D.2017.10.04.8.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Octobre 2017

8 – RESSOURCES HUMAINES ET PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION**8.4 - Foncier : Acquisition d'un terrain situé rue Edmond Rostand à Toulouse**

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X	X (M. Lafon à partir de 10h32)	
BRIAND Sacha	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h15)
CARNEIRO Grégoire	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h25)
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'à 10h45)	X(Absent excusé à partir de 10h46)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Grass à partir de 10h30)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Del Borrello à partir de 10h45)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à partir de 11h10)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Dans le cadre de l'extension du parc relais de Borderouge, le Syndicat Mixte des transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (SMTC) a été sollicité par un riverain pour l'acquisition d'un terrain.

Ce terrain correspondant à une partie de la voie d'accès à deux parcelles bâties récemment acquises par le SMTC.

La partie de parcelle concernée est à extraire de la parcelle cadastrée 831 AY 99, pour une superficie d'environ 747 m² sous réserve d'arpentage.

Un accord amiable est intervenu entre les parties au prix de 32 000 euros hors taxes.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver cette acquisition.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : **AUTORISE** l'acquisition de la partie de parcelle cadastrée 831 AY 99 d'une superficie de 747 m² environ sous réserve d'arpentage au prix de 32 000 euros hors taxes.

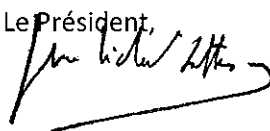
ARTICLE 2 : **AUTORISE** son Président à signer l'acte correspondant.

ARTICLE 3 : **DIT** que la dépense en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 2115.

ARTICLE 4 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES